



Beaverwatch

Association pour l'intérêt et le suivi du castor en Suisse

Case postale 54
CH-1000 Lausanne 26

Tél. : 021 / 784 14 20
Portable : 079 / 696 54 95
Site : www.beaverwatch.ch
E-mail : info@beaverwatch.ch
CCP : 12-89069-5

Présentation des activités de l'association

Portrait ...

Beaverwatch est une association d'intérêt public à but non lucratif dont la principale mission est l'intérêt et le suivi du castor en Suisse.

Beaverwatch a comme objectifs de proposer une structure pour répondre aux questions et intervenir en tant que spécialiste du castor directement sur le terrain. Nous collaborons avec différents services, administrations, bureaux ou privés. Depuis 2014, Beaverwatch est une association centrale constituée de sections qui couvrent le territoire ou plusieurs cantons. Les sections défendent les intérêts et la protection du castor dans tous les domaines d'activité et assurent les liens entre leurs membres.

L'intérêt, le suivi et l'évolution du castor sur nos cours d'eau est l'une de nos tâches principales : Depuis 2010 Beaverwatch est le partenaire officiel du service de la faune du canton de Vaud pour les activités et les données liées aux castors. Notre association effectue par le biais d'un mandat, un certain nombre de tâches de conservation en faveur du castor. Nous collaborons avec de nombreuses entités liées à la faune et à la nature. Nous jouons un rôle d'intermédiaire en matière de circulation des données propres à l'espèce. Nos travaux permettent ainsi d'obtenir rapidement des informations et de suivre quotidiennement la situation et les mouvements des populations de castors. Nos relevés détaillés permettent de fournir une vision globale sur l'évolution et la colonisation de nouveaux territoires.

Terrain d'activité

Nous collectons des informations, des observations et effectuons des recensements sur l'ensemble du territoire, mais nous sommes principalement actifs en Romandie. Avec une vision globale sur l'ensemble de la Suisse, les cantons de Vaud, Neuchâtel, Fribourg et du Valais sont suivis de manière approfondie.

Données

Les informations que nous recueillons sont centralisées dans une base de données informatique. Cette dernière regroupe à ce jour plus de 1500 observations. Elle gère également les localisations et le découpage des secteurs, en liaison avec un système de cartographie (SIG). Le détail des indices de présences et des terriers existe de manière détaillée sur des cartes au 1: 10'000. Les données compilées sont ensuite transmises au Centre Suisse de Cartographie de la Faune à Neuchâtel.

Confidentialité des données

Les relevés et les observations sont traités avec toute la confidentialité nécessaire selon une convention qui assure la sécurité de toutes nos données. Beaverwatch s'est engagé à ne publier et à ne divulguer aucune observation ou donnée brute obtenue, sans l'accord explicite de la personne ou de l'institution qui les a fournies.

Toutefois, Beaverwatch se réserve le droit de transmettre certaines données, sans préavis :

- Demandes extérieures de renseignements par le Service de la faune concernant le castor, son biotope, les sites dits sensibles ou liés à des problèmes.
- Assistance à ses responsables permanents ou aux collaborateurs bénévoles lors des inventaires nationaux.

Les observations de terrain confiées au CSCF par Beaverwatch sont confidentielles et sont soumises aux mêmes règles.

Code de conduite et de déontologie

Par la législation fédérale de 1962, le castor est une espèce sensible qui bénéficie, tout comme son habitat, d'une protection totale dans notre pays. Malgré l'augmentation de ses effectifs, il reste sur la liste rouge des espèces menacées. Ainsi, et de par ce statut, son observation et l'accès à ses biotopes sont régis par différentes lois et autorisations.

Bases légales

Espèce protégée : (Convention de Berne [RS 0.455], art. 2, let. e, et art. 7, al. 1, LChP) : Depuis 1962, le castor est une espèce protégée par la législation fédérale.

Protection de l'habitat : l'habitat du castor est protégé en vertu de différentes lois et ordonnances fédérales (p. ex. LPN, art. 18 ss, art. 21 de l'Ordonnance sur les zones alluviales ; Loi fédérale du 21 juin 1991 sur l'aménagement des cours d'eau [RS 721.100] ; LAT, art. 3, al. 2, let. d, et art. 17)

Beaverwatch s'est engagé à travailler suivant les règles de déontologie conformément aux législations et lois en vigueur sur la faune.

- **Loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages**
- **Concept castor Suisse 2004**
- **Regroupement des lois officielles en faveur du castor (RLOFC).**
- **Circulation des données (CSCF)**

Buts de l'association :

Observation : Du castor, de sa vie et de son comportement

Information : Centralisation des informations sur l'espèce.
Animations, expositions, formation, activités avec les écoles.
Visites et sensibilisation sur des sites colonisés.

Suivi : De l'animal, de ses biotopes et de son évolution.
Contrôle des sites habités ou susceptibles de l'être.

Inventaires : Recensement détaillés des populations de castors et des sites colonisés.

Protection : Protection de l'espèce et de son habitat.
Prévention des dommages causés, conseils.

L'association poursuit ses buts d'information par l'organisation pour son compte ou des tiers de conférences, sorties, camps, expositions, etc.

Nos missions

- Proposer et maintenir un réseau permanent d'observateurs ou de spécialistes afin d'assurer un suivi régulier des populations de castor en Suisse et en particulier sur le territoire Vaudois.
- Coordonner et participer aux actions de protection du castor dans le canton de vaud.
- Travailler et maintenir des contacts étroits avec les instances cantonales vaudoises (SFFN – service des forêts, de la faune et de la nature, SESA – service des eaux, sols et assainissement, SCAV – service de la consommation et des affaires vétérinaires et fédérales (CSCF, conseil castor) sur le terrain collaborer étroitement avec les surveillants de la faune et les gardes pêche.
- Garantir les premières interventions locales, en contact étroit avec les services concernés.
- Informer les autorités compétentes des différents problèmes observés sur le terrain. Transmettre les observations sur l'évolution des sites colonisés et sur le suivi de l'espèce.
- Conseils particuliers dans les cas de dégâts.
- Effectuer annuellement des recensements détaillés des populations de castors.
- Contrôler les sites habités ou susceptibles de l'être et suivre l'évolution des sites colonisés.
- Jouer un rôle d'intermédiaire en informant régulièrement les membres du réseau castor.
- Coordonner et centraliser diverses observations relatives au castor.
- Protection de l'espèce et de son habitat.
- Participation à différents meeting en rapport avec le castor, passeport vacances, manifestations, visites avec les écoles, etc.

Compétences

Fondée par Pierre-Alain Marro (actuel président) l'association est basée sur une expérience de terrain de près de 14 ans. La connaissance naturaliste du fondateur est aujourd'hui complétée par des biologistes, des responsables de secteurs et des observateurs directement actifs sur le terrain.

Participation à des structures officielles

- Chaque responsables de secteur ou coordinateurs régionaux ainsi que nos observateurs permanent sont membre du réseau d'observateurs castors. Ils participent au CSCF.
- Pierre-Alain Marro est membres du groupe de travail castor dirigé par la Conservation de la faune du canton de Vaud, par Sébastien Sachot, Conservateur de la faune.
- Beaverwatch est mandaté par le Canton de Vaud pour les activités cantonales en faveur du castor.

Travaux officiels réalisés

- **2007-2008** participations et collaboration pour les recensements fédéraux castors.
- **2010** Evaluation des possibilités d'extension du castor sur le territoire Vaudois
- **2010–2011** Intégration dans l'équipe de projet pour la réalisation du plan d'action castor vaudois.
- **2011-2012-2013** Mandat du SESA, relevés des terriers de fousseurs sur les rives du Rhône Vaud et Valais.
- **2011-2012** Elaborations et suivi de chantier lors de la création d'un terrier artificiel sur le Rhône VD
- Nombreuses activités dans le cadre de notre mandat vaudois (médiation, projets, suivi de chantier, inventaires, etc.).

Réalisations sur le terrain

- **2005** (Pro castor) réalisation d'une passe à castor sur l'Aubonne – Pont de la route Suisse.
- **2008** Réalisation d'une passe à castors dans le barrage du Grenet.
- **2010-2011-2012** Intégration au projet digue du Rhône VD.
- **2012** Le Rhône - étude et proposition pour la création d'un terrier artificiel.
- Conseils, suivi et interventions dans les conflits castors.
- Participation à différentes activités de plein air liées aux castors
 - stand castors aux journées des forêts 2011 – Bois de Suchy
 - Stand castors à la journée du patrimoine – maison de la rivière
 - Passeport vacances

Le castor en Suisse

A l'origine le castor faisait partie de notre faune indigène

Le castor (*Castor fiber* L.) était jadis largement répandu dans tout l'hémisphère Nord. En Suisse, il était principalement installé en plaine, mais signalé aussi parfois en altitude. Lié au milieu aquatique, le castor apprécie surtout les eaux courantes assez lentes ou même stagnantes, permanentes et ne gelant pas totalement en hiver. Il est parfaitement adapté aux hivers rigoureux et n'hiberne pas.

Pour plus d'informations lire notre cahier : « Le castor d'Europe »

Le 19^{ème} siècle a marqué l'extinction de l'espèce en Suisse et dans une partie de l'Europe

Dans la première moitié du 19^{ème} siècle la chasse intensive a marqué l'extinction des populations naturelles de castors dans notre pays et dans pratiquement toute l'Europe. C'est entre 1849 et 1853

que les castors auraient totalement disparus de Suisse. Dans le reste de l'Europe, seules quelques populations résiduelles ont pu se maintenir notamment dans le Sud de la France, d'où provient la plupart des castors réintroduits en Romandie, sur l'Elbe, ainsi qu'en Norvège et en Russie.

Les années 1950 permettent sa réintroduction

Le 19 novembre 1956, l'obstination de Maurice Blanchet, aidé d'autres passionnés et notamment de Robert Hainard, permettait au premier castor réintroduit de « fouler » le sol helvétique. D'abord en enclos, ce n'est que le 6 janvier 1958 que l'autorisation de le lâcher était donnée par la Confédération, succédant en vérité de quelques heures la mise en liberté fortuite du castor pour cause de crue.

En tout, 141 castors ont été relâchés. Pas toujours avec succès, c'est le moins que l'on puisse dire. Certains projets ont été menés avec des connaissances réduites. Beaucoup de castors ont péri car on sait aujourd'hui que les sites de réintroduction étaient inadaptés.

Pour plus d'informations lire notre cahier : « Histoire d'une réintroduction »

Quel avenir pour le castor

L'année 1977 a marqué véritablement la fin des réintroductions, même si quelques lâchés ont encore eu lieu entre 1984 et 1989. Depuis 1977, de nombreuses populations ont disparu. Fort heureusement d'autres colonies se sont bien adaptées et rapidement étendues, comme par exemple, dans le bassin lémanique de Genève au Bouveret, puis dans la plaine du Rhône, côté Bas-Valais, puis jusqu'à Brigue. Notons au passage l'absence de l'espèce au Tessin. La progression reste toutefois laborieuse. L'extension est principalement freinée par le manque d'habitats disponibles. C'est en Romandie que les populations sont les plus denses. Ces dernières années, la colonisation s'est également fort développée en Suisse centrale, mais, actuellement, l'extension a manifestement atteint son plafond pour les biotopes que l'espèce peut atteindre seule. On peut toutefois voir un redémarrage de l'extension naturelle. Ce nouveau dynamisme serait alors sans doute déclenché par le développement des mesures en faveur de l'espèce (passes, revitalisation et amélioration des biotopes).